



RCS : ST QUENTIN
Code greffe : 0202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

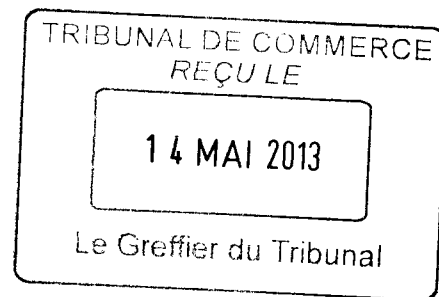
Numéro de gestion : 1990 B 00126
Numéro SIREN : 378 970 263
Nom ou dénomination : SOGAREX

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2013 sous le numéro de dépôt 1302



5€
SH99923

SOGAREX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 525 000 euros
Siège social : 23 avenue Faidherbe
02100 SAINT-QUENTIN
378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN



REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Les soussignés

Gilles GOUHIER

demeurant 6 rue Jean Jaurès - 02100 SAINT-QUENTIN

Jean SAPHORES

demeurant 2 rue Berthelot - 02610 MOY DE L' AISNE

Daniel MOREAU

demeurant 20 rue de Mesnil - 02100 NEUVILLE ST AMAND

Emmanuelle VAN ISACKER

demeurant 1 Ferme de Murcy - 02270 MONCEAU LE NEUF ET FAUCOUZY

François VANSTEENBERGHE

demeurant 11 route de Dallon - 02100 SAINT-QUENTIN

Agissant en qualité de gérants de la société « SOGAREX », société à responsabilité limitée au capital de 525 000 euros, ayant son siège social 23 avenue Faidherbe, 02100 SAINT-QUENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN,

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société SOGAREX a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 novembre 2012.

Elle devrait donc, en application des articles L. 223-26 et L. 241-5 du Code de commerce, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

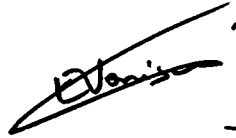
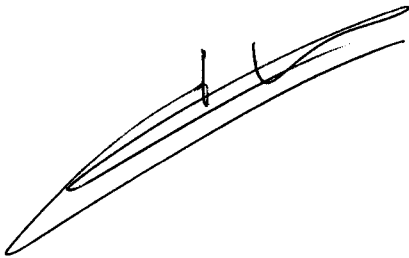
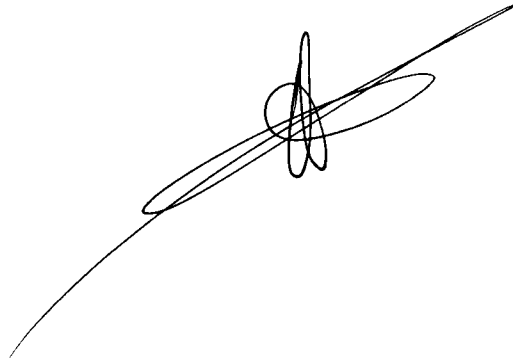
Cependant, en raison de difficultés dues à la rédaction de formalités en cours, la Société ne peut réunir l'assemblée générale ordinaire dans les délais légaux.

Handwritten signature: n B el. e n

C'est pourquoi, les requérants sollicitent qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'ils représentent, à bénéficier d'un délai supplémentaire de six mois, soit jusqu'au 30 septembre 2013 lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 novembre 2012.

Fait à Saint-Quentin (Aisne)
Le 26 avril 2013

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Séphora", written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN
ORDONNANCE

Nous, Guy RATEL, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-QUENTIN,

Assisté de Maître Louis-Dominique RENARD, Greffier,

VU la requête qui précède et les faits y exposés,

ATTENDU que la mesure sollicitée est juste et fondée, qu'elle rentre dans le cadre des dispositions de l'article R. 225-64 du Code de Commerce et que dans ces conditions, il échet d'y faire droit,

PROROGEONS jusqu'au 30 septembre 2013, le délai au cours duquel l'assemblée générale ordinaire de la Société *SARL SOGAREX dont le siège social est à SAINT-QUENTIN (02100) 23 avenue Faidherbe* sera réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2012,

DISONS qu'en application de l'article R. 210-19 du Code de Commerce, deux copies de la présente ordonnance seront déposées en annexe du registre du commerce par les soins de Monsieur le Greffier,

LIQUIDONS les dépens de la présente ordonnance et de son dépôt en annexe du RCS à la somme de 38,18 €,

Fait en notre Cabinet, au Palais de Justice de SAINT-QUENTIN,

Le **13 JUIN 2013**

Le Greffier du Tribunal,



Le Président,